

No 68

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 14 MAI 1947

PRIÈRES.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:

HÔTEL DU GOUVERNEMENT

OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Le 13 mai 1947.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Thibaudeau Rinfret, juge en chef du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat, le mercredi 14 mai, à six heures moins quinze, afin de donner la sanction royale à quelques bills.

Veuillez agréer,

Monsieur l'Orateur,

l'assurance de ma haute considération,

F. L. C. PEREIRA,

Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

A l'honorable ORATEUR
de la Chambre des communes,
Ottawa.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants sans modification, à savoir:

Bill No 22, Loi ayant pour objet de maintenir les règlements révisés sur le commerce avec l'ennemi (1943).